



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
74 RUE LOUIS PASTEUR
84029 AVIGNON CEDEX 1
WWW.UNIV-AVIGNON.FR

ARRÊTÉ n° 2018-04-DAGAP

PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LE SCRUTIN DU MARDI 30 JANVIER 2018 RELATIF AU REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DES PERSONNELS DU COLLÈGE A AU CONSEIL D'UFR ALL

LE PRÉSIDENT

- Vu l'article D 719-28 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté électoral 2017-35 du 19 décembre 2017 relatif à l'organisation d'une élection partielle pour le remplacement d'un représentant des personnels du collège A au conseil d'UFR ALL,
- Vu l'absence de proposition d'assesseurs de la part des candidats en présence,
- Vu l'avis du Comité Électoral Consultatif (CEC) en date du vendredi 19 janvier 2018

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de l'arrêté électoral susvisé la composition du bureau de vote est arrêtée comme suit :

Président : M. Jean-Claude TERNAUX, Doyen de l'UFR ALL

Assesseurs : M. Vasco GOMES
Mme Sophie MALBEC

Article 2 : Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 19 janvier 2018

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,




Philippe ELLERKAMP

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES

Campus Hannah Arendt
Site centre-ville

74 rue Louis Pasteur – Case 34
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. + 33 (0)4 90 16 27 08 OU 28 43

service-affaires-juridiques@univ-avignon.fr
<http://www.univ-avignon.fr>